

Les Cahiers du Patrimoine Naturel

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

N°4 1^{er} trimestre
2009

Édito

Si un trait devait résumer la place singulière qu'Homo sapiens occupe au sein du règne animal, sans doute retiendrions-nous l'extraordinaire ingéniosité qu'il a développée pour tenter d'échapper à ses contingences biologiques. Et pourtant, nos sociétés sont rattrapées aujourd'hui par l'indéfectible lien qui les unit à leur environnement : réchauffement climatique, pollutions durables, altération de la biodiversité... autant de changements globaux qui trouvent leur source dans une exploitation immodérée de la matière par l'homme.

Face à ces nouveaux enjeux colossaux, la réaction s'organise à l'échelle planétaire, la seule appropriée. La communauté scientifique nomme les problèmes, détermine leurs origines et évalue leurs incidences pour l'avenir. Les représentants des états et de leurs groupements actent les conclusions scientifiques et prennent les mesures adaptées sur leurs territoires.

C'est selon cette logique que l'Union Européenne a mis au point en 1992 la pierre angulaire de sa contribution au maintien de la biodiversité : le réseau Natura 2000, dans lequel les habitats naturels et les espèces les plus menacées de notre continent doivent trouver les conditions nécessaires à leur survie.

Ainsi, les 14 sites Natura 2000 qui couvrent 22 % de la surface du P.N.R. (deux fois plus que la moyenne nationale!), sont-ils la concrétisation locale d'un ambitieux programme international de préservation des espèces. La convergence des objectifs de ce réseau et de ceux de la Charte du P.N.R. explique que notre Parc s'investisse pleinement dans le bon fonctionnement de ces sites, en présidant des comités de pilotage, en rédigeant des documents d'objectifs, ou encore en vous proposant de les découvrir, par exemple en lisant le Cahier du Patrimoine Naturel.

Christian AUDOUIN
Président du P.N.R.

Intro

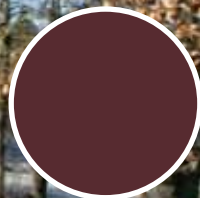
Spécial Natura 2000

Avec le développement de l'agriculture au néolithique, les bouleversements des paysages ont été si profonds que de nos jours, plus aucune forêt primaire ne subsiste en Europe. Avec elles ont disparu les derniers représentants de certaines espèces, comme l'auroch et le tarpan, les ancêtres respectifs des bœufs et chevaux domestiques.

Si les paysages européens ont perdu en naturalité et en espèces, les milieux agricoles qui les ont suivis sont devenus accueillants pour une flore et une faune inféodées aux milieux de landes, prairies et cultures. Les busards par exemple, rapaces chassant dans les milieux ouverts, ont été favorisés par le développement de l'agriculture.

En établissant le réseau Natura 2000 (26 000 sites qui couvrent 850 000 km²), l'Union Européenne prend en compte cette histoire du patrimoine naturel communautaire : les espèces et habitats naturels qui justifient la désignation des sites Natura 2000 sont donc indifféremment agricoles ou forestières, mais toutes partagent le triste privilège de présenter à leur tour un état de conservation défavorable.

En comparaison de l'étendue européenne du réseau et des 1 700 sites français (qui couvrent 68 000 km²), les 14 sites Natura établis sur le P.N.R., peuvent sembler insignifiants avec leurs 690 km². Pourtant, le maintien de la biodiversité se joue là aussi, avec des étendues de tourbières encore en bon état, une grande diversité d'espèces, et avec le soutien de l'Etat et de l'Europe, qui investissent dans des contrats de restauration et d'entretien des milieux remarquables.





Les landes sèches : un habitat naturel inscrit dans l'Annexe I de la Directive Habitats

Natura 2000,

le réseau européen de sites naturels remarquables

Lexique

Charte Natura 2000 : Partie du Document d'Objectifs qui reprend une liste d'engagements et recommandations volontaires et favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire sur un site. Elle peut être signée par tout propriétaire de parcelles dans le site et ouvre droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

Contrat Natura 2000 : Engagement volontaire d'une durée minimale de cinq ans, conclu entre l'Etat et un ayant droit de parcelles dans le site. Il peut prendre l'aspect d'un contrat agricole (M.A.E.t., voir ci-dessous), d'un contrat forestier, ou d'un contrat non agricole-non forestier. Pour ces deux derniers types de contrat, l'ensemble des dépenses liées à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire est pris en charge par l'Etat et l'Europe (dans la limite des plafonds définis par le DOCOB).

COPIL (Comité de Pilotage) : Assemblée composée d'élus et de représentants des catégories socio-professionnelles concernées par un site Natura 2000. Il est le Maître d'Ouvrage du Document d'Objectifs et se réunit au moins une fois par an. Le COPIL devient Comité de Suivi après que le Document d'Objectifs ait été rédigé et approuvé.

DOCOB (Document d'Objectifs) : Document de référence pour la gestion de chaque site Natura 2000 en France. Il est rédigé sous l'égide du Comité de Pilotage.

Etat de conservation : A l'échelle d'un site, précise le niveau de dégradation d'un habitat naturel, par rapport à un état idéal donné dans des référentiels scientifiques. Par exemple, une lande sèche abandonnée par l'agriculture ans et couverte de fougères aura un état de conservation qualifié de « mauvais », par rapport à une lande rase, entretenue par le pâturage et où abonderaient bruyères, myrtilles et genévriers. Pour une espèce, cette notion précise l'état de la population par rapport à des références historiques ou démographiques. Par exemple, une population de moules perlières constituée uniquement d'individus de plus de 50 ans sera dans un mauvais état de conservation.

A l'échelle du réseau Natura 2000, l'état de conservation sert à connaître l'évolution des populations d'espèces et des surfaces d'habitat. Il peut être qualifié de favorable ou de défavorable. Les états membres se sont engagés à maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces et habitats justifiant de la désignation de sites Natura 2000.

Evaluation des incidences : Pour les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements nécessitant une autorisation ou approbation administrative, l'incidence sur les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire d'un site doit être évaluée dans un dossier, pouvant aboutir à un refus administratif des programmes ou travaux, ou à la proposition de compensations par le Maître d'Ouvrage du projet.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire : Listes des habitats et espèces figurant respectivement dans les annexes I et II de la Directive européenne « Habitats, faune, flore » et dans l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ». Ces habitats et espèces vulnérables ont servi de référence pour la désignation des sites par les états membres de l'Union.

M.A.E.T (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) : Contrats Natura 2000 destinés aux agriculteurs, qui s'engagent pour une durée de cinq ans à continuer ou à mettre en œuvre des pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le surcoût ou le manque à gagner généré par la mesure est compensé par le contrat.

S.I.C. : (Site d'intérêt Communautaire) : Dénomination des Sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Habitats avant qu'ils ne soient officiellement intégrés au Réseau natura 2000 par la prise d'un arrêté ministériel de désignation (devenant alors des Z.S.C.).

Z.P.S. : (Zone de Protection Spéciale) : Site Natura 2000 désigné en raison de la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Z.S.C. (Zone Spéciale de Conservation) : Site Natura 2000 désigné en raison de la présence d'habitats naturels ou d'espèces (hors oiseaux) d'intérêt communautaire.

Avec l'adoption de la Directive « Habitats, Faune, Flore » en 1992, l'Union Européenne a entrepris un ambitieux programme de conservation de son patrimoine naturel, qui passe par la constitution du réseau Natura 2000. Cette initiative est l'une des contributions que les états membres de l'U.E. apportent pour enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010 (objectif issu du Sommet de la Terre de Rio en 1992). Chaque état désigne une liste de sites connus pour abriter des habitats naturels et /ou des espèces d'intérêt communautaire, le réseau devant à terme couvrir environ 15 % de la surface de l'Union. La contribution de la France au réseau Natura 2000 est de 1 705 sites, dont 371 Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), qui ont été désignées en raison de la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, et 1 334 Zones Spéciales de Conservation, désignées pour la présence d'habitats naturels et/ou d'espèces (hors oiseaux) d'intérêt communautaire.

En France toujours, le législateur a choisi de développer une approche contractuelle pour maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Pour chaque site, cela se traduit par la constitution d'un Comité de Pilotage que préside un représentant de collectivité territoriale.

Lors de ses premières réunions, le COPIL désigne parmi les collectivités présentes une « structure porteuse », à qui sera dévolu la responsabilité de rédiger le Document d'Objectifs (DOCOB) du site.

Si nulle collectivité ne souhaite présider le Comité de Pilotage, c'est le Préfet du département auquel se rattache le site qui en prend la responsabilité.

Le Document d'Objectifs est approuvé par le Comité de Pilotage puis par arrêté préfectoral. Il constitue la référence pour la gestion du site et repose sur un diagnostic qui comprend une cartographie précise des habitats naturels, un inventaire des espèces d'intérêt communautaire et un bilan des activités humaines en place. Sur la base du diagnostic, il évalue les enjeux de préservation des habitats et espèces puis fixe les objectifs pour atteindre leur bon état de conservation.

Enfin, le Docob liste les cahiers des charges qui permettront aux propriétaires de parcelles dans le site de s'impliquer dans la réalisation des objectifs, en signant une Charte Natura 2000 ou un Contrat Natura 2000 avec l'Etat.

Pour devenir un document vivant, le Docob validé est confié par le Comité de Pilotage à une structure animatrice, qui va en diffuser le contenu auprès de la population locale et promouvoir la signature des contrats et charte Natura 2000.

Par exemple, un Document d'Objectifs peut prévoir de maintenir des landes sèches et milieux tourbeux par application d'un bûcheronnage sélectif.

L'animateur du Docob contacte alors les propriétaires de parcelles concernées par cet objectif. Il leur propose de signer avec l'Etat un Contrat Natura 2000, qui d'un côté va les engager à faire réaliser les travaux de bûcheronnage et d'un autre côté, va leur permettre d'être remboursés intégralement à hauteur des frais engendrés par l'opération.

Cette application contractuelle du dispositif est en plein développement car elle accompagne l'actuel effort de rédaction de Documents d'Objectifs (583 validés et 459 en cours). Elle sera évaluée dans les années à venir, à mesure que chaque document d'objectifs aura été révisé six ans après sa validation préfectorale.



La Loutre d'Europe, une espèce pour laquelle le Réseau natura 2000 est bénéfique - O. Villa



De nombreuses espèces de chauves-souris figurent à l'Annexe II de la Directive Habitats - O. Villa



Carte des sites Natura dans le Parc

Liste des communes concernées par Natura

Communes du P.N.R. concernées par un (des) site (s) Natura 2000	N° identifiant du site (repris dans la carte et le texte)													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
AFFIEUX		x												
AIX														x
AMBRUGEAT	x													x
AJIGNE			x											
BEAUMONT-DU-LAC					x									x
BONNEFOND						x								x
BUGEAT														x
BUJALEUF			x											
CHALMEIL						x								
CHAVANAC							x							x
CLAIRVAUX														x
CROZE														x
DAVIGNAC														x
EYMOUTIERS			x											
FAUX-LA-MONTAGNE			x		x									x
FENIERS														x
GENTOUX-PIGEROLLES						x					x	x		x
GILOUX												x		x
LA NOUAILLE													x	x
LA VILLEDIEU														x
LE MONTEIL-AU-VICOMTE													x	x
LESTARDS			x											
MANSAT-LA-COURRIERE														x
MERLINES														x
MEYMAC								x						x
MILLEVACHES								x						x
MONESTIER-MERLINES														x
NEDOE			x											
PERET-BEL-AIR														x
PEROLS-SUR-VEZERE								x						x
PEYRAT-LE-CHATEAU														x
PEYRELEVADE														x
REMPNAT														x
ROYERE-DE-VASSIERE														x
SAINT-AUGUSTIN														x
SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS														x
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES														x
SAINT-MARC-A-LOUBAUD														x
SAINT-MERD-LES-OUSSINES														x
SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES														x
SAINT-SETIERS														x
SAINT-SULPICE-LES-BOIS														x
SAINT-YRIEIX-LA-MONTAGNE														x
SOUBREBOST														x
TARNAC														x
TOY-VIAM														x
TREIGNAC														x
VALLIERE														x
VIAM														x

Sites Natura 2000

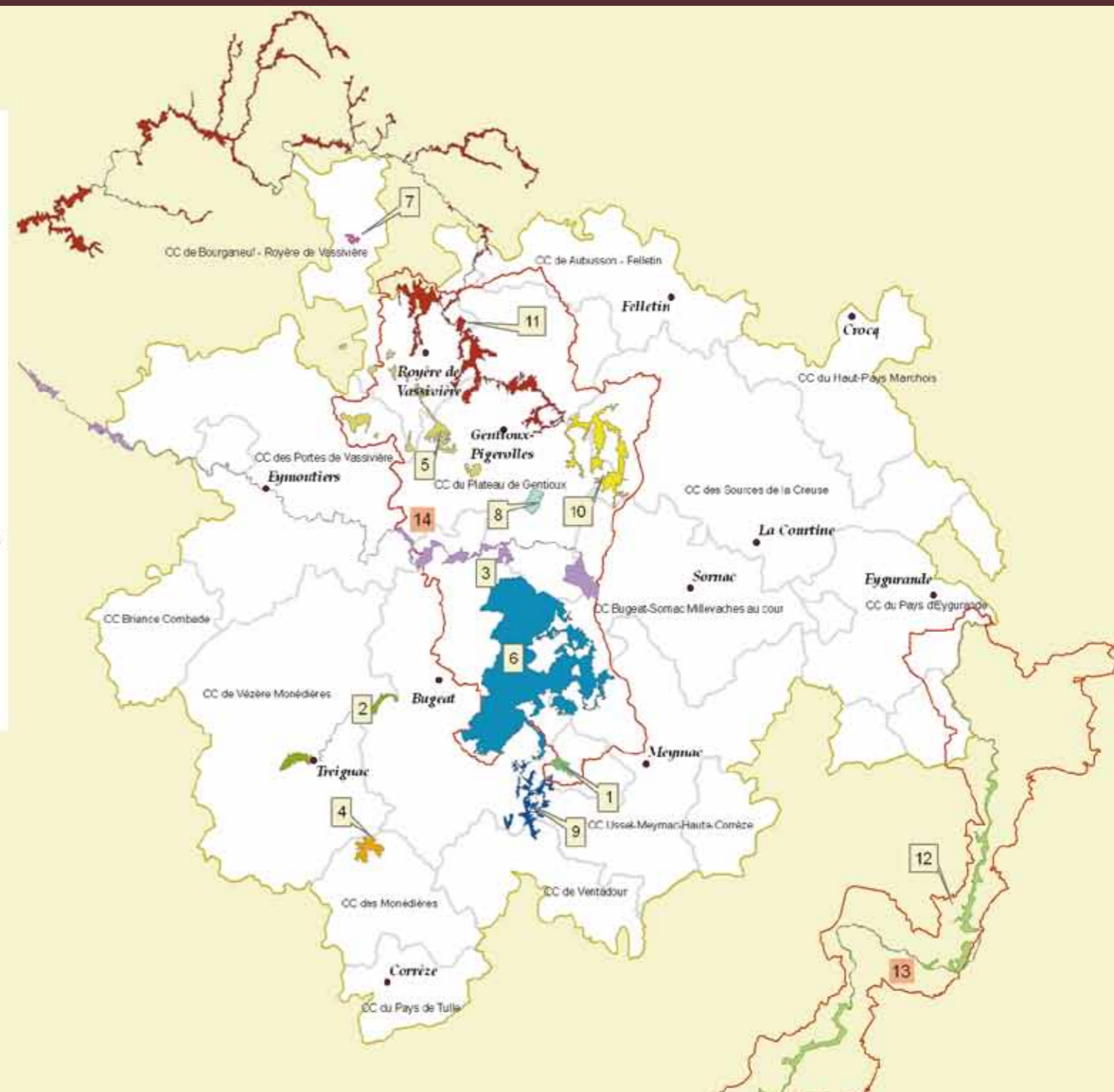
- 1: Forêt de la Cubesse
- 2: Gorges de la Vézère autour de Treignac
- 3: Haute vallée de la Vienne
- 4: Landes des Monédières
- 5: Landes et zones humides autour du lac de Vassivière
- 6: Landes et zones humides de la Haute Vézère
- 7: Tourbière de l'étang du Bourdeau
- 8: Tourbière de Négarioux-Malsagne
- 9: Tourbières et Fonds tourbeux de Bonnefond Pêret Bel Air
- 10: Vallée de la Gioune
- 11: Vallée du Taurion et affluents
- 12: Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents
- 13: ZPS Gorges de la Dordogne, 14: ZPS Plateau de Millevaches

Limites administratives

- Parc Naturel Régional
- Communautés de communes
- Chef-lieu de canton



Sources: Dîren, S.I.G. P.N.R.M.L.
Réalisation: P.N.R.M.L., août 2008



1- Forêt de La Cubesse



Ambiance automnale dans la hêtraie
- O. Villa

Forêts

Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le préfet de la Corrèze	22 octobre 2002
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Centre Régional de la Propriété Forestière
Animateur du site	Centre Régional de la Propriété Forestière
Surface du site	143 hectares
Commune concernée	Ambrugeat (19)
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 100 % Avec Z.P.S. Millevaches : 100 %

Le site

La forêt de la Cubesse est incluse dans l'un des plus grands massifs feuillus du Parc Naturel Régional, celui qui couvre les versants du ruisseau de La Saulière, dont les eaux alimentent la Soudeillette, puis la Luzège, avant de rejoindre la Dordogne. La topographie et l'histoire de l'utilisation du site par l'homme expliquent la diversité des habitats naturels rencontrés :

- Les hêtraies à sous-bois de houx sont largement dominantes. Elles se présentent sous la forme de futaies hautes ou de peuplements mélangés à de vieux taillis de chênes aujourd'hui inexploités. Dans les vieux chênes qui bordent certains chemins forestiers a été repéré le pique-prune, qui cohabite dans le site avec le lucane cerf-volant, tous deux étant des coléoptères d'intérêt communautaire.
- Les forêts alluviales, composées d'aulnes et de frênes, qui bordent le ruisseau de la Saulière et s'étendent dans le lit majeur de ce petit cours d'eau.
- Les landes et milieux tourbeux en situation de clairière qui correspondent à d'anciens espaces agricoles abandonnés se reboisent lentement. Le surcroît de lumière y permet la présence d'espèces absentes ailleurs dans le massif forestier (Arnica des montagnes, Gentiane jaune, Narthécie des marais). Ces clairières constituent sans doute des zones de chasse appréciées par le Murin de Bechstein, chauve-souris d'intérêt communautaire présente dans le site.

Gestion

Comme les arbres creux représentent des lieux de repos et de reproduction pour le pique-prune, le lucane et le murin de Bechstein, le Document d'Objectifs propose que les propriétaires forestiers puissent s'engager dans le maintien sur pied d'arbres morts. Il préconise également que les arbres hébergeant le pique-prune soient protégés lors des travaux éventuellement réalisés dans les parcelles attenantes. Le Docob propose également que les forêts alluviales soient régénérées par coupes sélectives et que l'exploitation des hêtraies tende vers une amélioration qualitative des billes sans remettre en cause la présence de peuplements âgés et de bois mort.

Actuellement, la gestion est rendue complexe par la présence au cœur du site d'une parcelle de 76 hectares en bien indivis non délimité.

Contact : Didier Branca C.R.P.F.

Immeuble SAFRAN - 2 avenue Georges GUINGOUIN
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05 87 50 42 00
limousin@crpf.fr

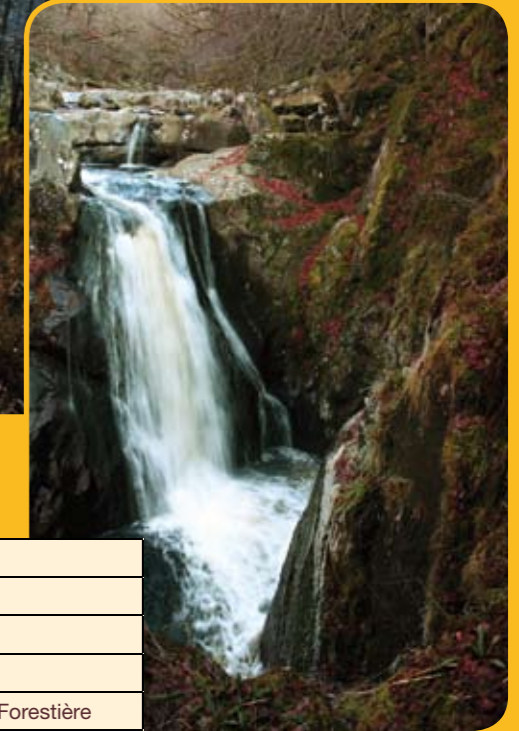


la forêt de la Cubesse
est riche en lichens - PNRML

2- Gorges de la Vézère autour de Treignac



Forêts



Photos - O. Villa

Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	7 mars 2002
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Centre Régional de la Propriété Forestière
Animateur du site	Centre Régional de la Propriété Forestière
Surface du site	345 hectares
Communes concernées	Affieux, Lestards, Saint-Hilaire-les-Courbes, Treignac, Viam
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 98 % Avec Z.P.S. Millevaches : 0 %

Le site

Le profil en gorges de la vallée de la Vézère rendant difficile l'accès aux versants, le vieillissement de divers types de boisements d'intérêt communautaire a été favorisé :

- Les hêtraies à sous-bois de houx sont le type le plus répandu, en particulier sur les sols frais. Sur les versants sud à sol maigre, la hêtraie est remplacée par des chênaies chétives.
- Au pied des blocs rocheux et dans les éboulis s'installent des Tilleuls et érables, adaptés au caractère instable du substrat (cf. cahier du patrimoine naturel n°2).
- Sur les accumulations de sédiments du fond de vallée croissent des bois d'aulnes et de frênes, qui recherchent la fraîcheur du lit majeur de la Vézère.
- D'autres habitats d'intérêt communautaire se rencontrent sur les rochers qui émergent de la canopée: landes sèches à callune, végétations basses des dalles rocheuses composées notamment de sedum, petites plantes grasses adaptées aux sols arides. Dans le fond de vallée, des mégaphorbiaies (formation végétale à base de plantes herbacées) ajoutent encore à la richesse biologique du site.

Quant aux espèces d'intérêt communautaire, les boisements accueillent trois espèces de chauves-souris (Barbastelle, Grand Murin et Murin de Bechstein) alors que la rivière Vézère est fréquentée par la Loutre et que dans la mégaphorbiaie du Saut de la Virolle vit le Damier de La Succise, un papillon menacé par l'assèchement des zones humides.

Gestion

Le Docob propose d'améliorer la qualité de l'eau de la Vézère en adaptant les réseaux locaux d'assainissement et en tempérant les lâchers d'eau de barrage (notamment lors de compétitions de sports d'eau vive). Pour la forêt, il est proposé de laisser évoluer naturellement les bois de ravins et de promouvoir des éclaircies dans les autres peuplements ce qui peut permettre de concilier la production de bois et le maintien des zones où chassent les chauves-souris. La gestion de la mégaphorbiaie du saut de la Virolle passe par la suppression d'une plantation d'épicéa de Sitka qui n'a pas atteint ses objectifs sylvicoles mais qui dégrade l'habitat naturel.

Contact : Didier Branca C.R.P.F.

Immeuble SAFRAN
2 avenue Georges GUINGOUIN
CS 80912 PANAZOL
87017 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05 87 50 42 00
limousin@crpf.fr

3- Haute vallée de la Vienne

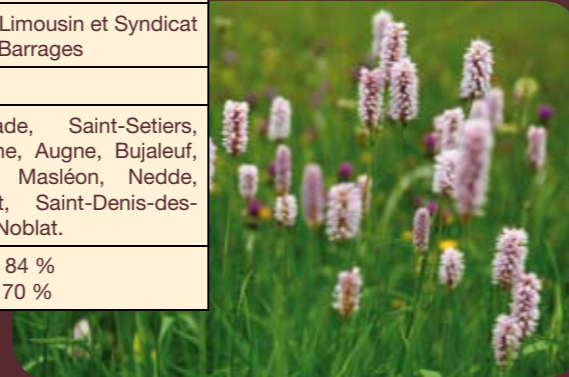
Forêts et zones humides



La ripisylve et ses renoncules à feuilles d'Aconit - O. VILLA



Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	13 avril 2007
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	Rédaction du Docob en cours
Présidence du Comité de Pilotage	M. Pierre Coutaud, vice-président du P.N.R.
Rédacteur du Document d'Objectifs :	P.N.R. de Millevaliches en Limousin et Syndicat Intercommunal Monts et Barrages
Surface du site	1318 hectares
Communes concernées	Millevaliches, Peyrelevade, Saint-Setiers, Tarnac, Faux-la-Montagne, Augne, Bujaleuf, Eybouleuf, Eymoutiers, Masléon, Nedde, Neuvic-Entier, Rempnat, Saint-Denis-des-murs, Saint-Léonard-de-Noblat.
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaliches : 84 % Avec Z.P.S. Millevaliches : 70 %



Dans les prairies humides : la renouée bistorte - O. VILLA

Le site

Ce grand site tout en longueur est à cheval sur les trois départements du Limousin. Les communes du cours aval de la Vienne sont localisées en dehors du P.N.R. de Millevaliches en Limousin (Eybouleuf, Masléon, Neuvic-Entier, Saint-Denis-des-murs, Saint-Léonard-de-Noblat). La région où naît la Vienne est une vaste étendue de tourbières bordée par des puys parmi les plus élevés du Plateau, dont le Mont Audouze, aux confins des communes Millevaliches, Peyrelevade et Saint-Setiers. Là vivent la pie-grièche grise, la loutre et le circaète Jean-le-Blanc, qui trouvent leurs proies respectives dans ces zones humides où un élevage très extensif prévaut. A la sortie du secteur montagnard, au dessous des 800 mètres d'altitude, la Vienne entame une longue descente de 40 kilomètres pour croiser, en quittant le site Natura 2000, la courbe des 240 mètres d'altitude. Cette vallée boisée s'élargissant par endroit, la rivière devient plus accessible, par exemple au niveau des bourgs d'Eymoutiers ou de Nedde. Au dire de certains biologistes, la Vienne serait l'une des rivières les mieux préservées de France, en raison notamment de la co-existence dans ses eaux de trois espèces de moules, toutes d'intérêt communautaire. Sur le site Natura 2000, la moule perlière est encore présente par endroits, ses larves se développant sur les branchies des truites. Juste retour des choses, 200 km plus loin, peu avant que la Vienne ne rejoigne la Loire, c'est la Bouvière, poisson des cours d'eau lents, qui utilise *Unio crassus*, autre moule d'eau douce, pour y pondre ses œufs. Mais à cet endroit le Parc Naturel Régional se nomme Loire-Anjou-Touraine...

Gestion

La gestion du site sera déterminée par le Document d'Objectifs, dont la rédaction a démarré en 2008. Sans présager de son contenu, le maintien de la qualité de l'eau de la Vienne, en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de cette rivière, sera un objectif déterminant pour le maintien des espèces aquatiques. Quant à la préservation des forêts sur pente elle sera étudiée de concert avec les forestiers, souvent utilisateurs de ces milieux. Enfin, la gestion actuelle du secteur des sources (cf. cahier du patrimoine naturel n°3) sera mise à profit pour favoriser un entretien des végétations de tourbières basé sur l'activité agricole.

Contacts :

Olivier Villa

PNR Millevaliches en Limousin
Place des Porrots
19 250 Meymac
Tél : 05 55 95 35 60
o.villa@pnr-millevaliches.fr

Cécilia Quignard

Syndicat Monts et barrage
Le Château
87460 BUJALEUF

4- Landes des monédières

Landes sèches



Les landes de La Monédière au mois d'août - P.N.R.M.L.

Date de l'arrêté européen de désignation	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	20 mars 2007
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	P.N.R. de Millevaliches en Limousin
Animateur du site	P.N.R. de Millevaliches en Limousin
Surface du site	244 hectares
Communes concernées	Chaumeil, Saint-Augustin
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaliches : 100 % Avec Z.P.S. Millevaliches : 0 %

La fougère tend à coloniser les landes sèches



Le site

Le site Natura 2000 se trouve au cœur du Massif des Monédières, en limite sud du plateau de Millevaliches. Diverses failles géologiques, des altitudes élevées (Suc au May à 908 mètres) et de longs versants convexes lui confèrent des allures de petites montagnes. A ce relief complexe est associé un micro-climat contrasté et un sol maigre et sableux. L'ensemble de ces critères influe sur la nature de la végétation et explique en partie la dominance de formations végétales herbacées. Les habitats d'intérêt communautaire sont majoritairement représentés par des landes sèches et des pelouses, qui couvrent 140 ha du site. La conservation des landes à bruyères, symbole des Monédières, constitue donc un enjeu central. Le site est également riche de tourbières acides à sphaignes et de hêtraies à houx âgées qui hébergent le Lucane cerf-volant et la barbastelle, espèces d'intérêt communautaire.

D'autres espèces protégées à l'échelle nationale ou régionale ont été repérées dans le site : l'adénocarpe à feuilles pliées, l'ail victorial, la drosera à feuilles rondes, le séneçon fausse cacalie ou encore le millepertuis à feuilles de lin. En outre, les landes du site sont accueillantes pour une multitude d'oiseaux tels que la bondrée apivore, le circaète Jean-le-Blanc, le faucon hobereau, l'alouette lulu, le pipit farouche, la pie-grièche écorcheur, la pie-grièche grise et le bruant fou.

Gestion

Si les landes des Monédières doivent leur existence à un climat rude et à un sol pauvre, elles sont aussi l'héritage de pratiques agricoles anciennes. Ces surfaces étaient en effet parcourues par de nombreux petits troupeaux ovins au rythme d'une transhumance quotidienne, qui empêchait le développement d'arbustes et arbrisseaux. Outre le pâturage, une activité agricole importante qui perdure sur le site est le ramassage de myrtille sauvage. Avec le développement des pratiques de loisir, le site a acquis une réputation de destination touristique. Les conditions aérologiques y attirent les pratiquants de vol libre et d'aéromodélisme, quand les marcheurs sont nombreux à venir admirer le coup d'œil du Suc au May et le paysage de landes, devenu rare aujourd'hui. Les cyclistes, pour leur part, perpétuent la traditionnelle course du Bol d'Or au rythme de l'accordéon de Jean Ségurel.

Contacts :

Fanny Dalla-Betta

PNR Millevaliches en Limousin
20, Place des Porrots
19 250 Meymac
Tel : 05 55 95 35 65
f.dalla-betta@pnr-millevaliches.fr
o.villa@pnr-milevaliches.fr

5- Landes et zones humides autour du lac de Vassivière

Landes et zones humides

Le pâturage ovin, une pratique favorable aux landes - C.R.E.N.L.



Tourbière en bordure d'étang - C.R.E.N.L.

Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	3 septembre 2003
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Animateur du site	Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Surface du site	798 hectares
Commune concernée	Beaumont-du-Lac, Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, Peyrat-le-Château, Royère-de-Vassivière, Saint-Martin-le-Château
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 98 % Avec Z.P.S. Millevaches : 95 %

Le site

Le site Natura 2000 est composé de dix parties distinctes disposées autour du lac de Vassivière. Ce périmètre « éclaté » a permis l'intégration au site de tourbières isolées ou disposées en chapelets dans les fonds de plusieurs vallées convergeant vers le lac, ainsi que des derniers puits couverts de landes sèches, qui contribuent largement au cachet paysager de ce lieu touristique majeur en Limousin. Les habitats naturels sur le site sont diversifiés, avec notamment une bonne représentation de tous les stades d'évolution des végétations des tourbières : eaux libres stagnantes à végétation amphibie ; tourbières de transitions et tremblants qui colonisent ces nappes d'eau libre par l'intermédiaire du Trèfle d'eau (espèce capable de tisser une trame racinaire à la surface de l'eau libre) ; tourbières actives avec des bombements de mousses des milieux humides (les sphaignes) au sommet desquels croissent des bruyères ; bois tourbeux enfin, qui se présentent sous la forme de peuplements clairsemés de bouleaux pubescents prodiguant à ces tourbières des airs de Laponie. Plus menacées que les tourbières, les landes sèches ont disparu autour du lac de Vassivière avec la raréfaction des troupeaux ovins, qui les entretenaient. Elles évoluent donc progressivement vers des boisements feuillus spontanés, quand elles n'ont pas été directement plantées en résineux.

Gestion

Deux approches sont développées par l'animateur du Document d'Objectifs pour conserver la qualité des habitats naturels. Sur les landes sèches, une première phase de travaux lourds de restauration est appliquée (bûcheronnage des jeunes arbres et broyage de fougères) avant d'installer des clôtures et de coopérer avec des éleveurs ovins intéressés par l'utilisation des parcours ainsi réhabilités. Un bel exemple de ce type d'intervention est visible au Puy la Besse, sur la commune de Peyrat-le-Château. Pour ce qui est des milieux tourbeux, le C.R.E.N. privilégie la contractualisation agri-environnementale avec certains éleveurs du secteur, qui s'engagent pendant cinq ans à mettre des bêtes au pâturage dans les fonds humides, ce qui permet de contenir le développement de la molinie, dont la très bonne adaptation aux sols tourbeux lui permet de prendre le pas sur les autres espèces végétales des tourbières.

Contact : Arnaud Six

Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Le Theil
87 510 Saint-Gence
Tél. : 05 55 03 29 07
asix@conservatoirelimousin.com

6- Landes et zones humides autour de la Haute-Vézère

Landes et zones humides

Le Longeyroux en hiver - C.R.E.N.L.



Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	6 janvier 1998 et 27 septembre 2006
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Animateur du site	Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Surface du site	7 707 hectares
Communes concernées	Bonnefond, Chavanac, Meymac, Millevaches, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines, Saint-Sulpice-les-Bois, Tarnac
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 100 % Avec Z.P.S. Millevaches : 98 %

Le site

Il s'agit de l'un des 36 sites Natura 2000 pilotes qui en France, dès 1996, ont bénéficié de moyens d'animations pour expérimenter la méthode de rédaction de documents d'objectifs. Ainsi, bon nombre de Docobs en Limousin s'inspirent de celui du « Haute-Vézère », qui a été mis à jour en 2006. Ce site recèle un remarquable panel de tourbières, des landes sèches relictuelles, des étangs anciens ainsi que des boisements de hêtres disséminés qui abritent des chauves-souris d'intérêt communautaire : la Barbastelle, le grand Murin et le Murin de Bechstein.

Avec plus de 7000 hectares, le « haute-Vézère » inclut dans son périmètre des lieux réputés qui attirent toujours plus de visiteurs. La tourbière du Longeyroux, avec son circuit de découverte pédestre, illustre bien cet attrait qu'exercent sur le public les paysages originaux du haut plateau de Millevaches, où la rusticité des rares édifices humains coïncide avec le caractère sauvage des paysages.

Au-delà de son but premier qui reste le maintien des habitats naturels rares en Europe, Natura 2000 sur le haut bassin de la Vézère contribue ainsi directement à conserver un cachet paysager aux abords des moulins de Razel ou aux ruines des Cars, sites touristiques importants pour le Parc Naturel Régional.

Gestion

Dans sa dernière version, le Docob réserve une place importante à la gestion des étangs, dont certains, comme celui des Oussines, sont rendus vulnérables en raison d'une dégradation de leur digue. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, qui accompagne depuis ses débuts le programme Natura 2000 en Limousin, a mené depuis 1993 une politique de maîtrise foncière des milieux naturels sur le « haute-Vézère ». Aujourd'hui, l'association dispose de 400 ha dans le site (en propriété, location ou convention de gestion) et par ailleurs, elle promeut les actions de gestion de milieux financées par l'Etat. A la fin 2007, c'étaient ainsi 878 hectares d'habitats d'intérêt communautaire qui étaient gérés conformément au Docob du site.

Contact : Marie-Caroline Mahée

Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Le Theil
87 510 Saint-Gence
Tél. : 05 55 03 29 07
mcmahée@conservatoirelimousin.com

Floraison d'œillets et gentianes - O. Villa



Voici quelques chiffres qui résument son action sur le Plateau de Millevaches :

1996 : mise en place à titre expérimental du premier document d'objectif Natura 2000 du Limousin, sur le site des « landes et zones humides » de la haute Vézère, avec le succès que l'on connaît 12 ans après,

Animation pour le compte de l'Etat de **11 sites Natura 2000** dont **4** sur le Plateau,

Plus de 1000 ha d'espaces naturels remarquables gérés sur le PNR dont **400** en propriété, contribuant ainsi à la réussite des objectifs de la charte du Parc en matière de patrimoine naturel,

Mise à disposition pour gestion pastorale de nos terrains auprès d'une **trentaine** d'agriculteurs,

Plus de **200 000 €** investis annuellement en travaux de restauration et d'entretien de landes et de tourbières, confiées le plus souvent à des entreprises locales,

Equipement pédagogique pour le grand public de certains sites (tourbière du Longeyroux, sentier de découverte de la tourbière de Rebière-Nègre par exemple).



A la tourbière du Longeyroux : départ du sentier d'interprétation - P.N.R.M.L.



Zones humides

Au loin, le radeau tourbeux flotte sur l'étang
- C.R.E.N.L.



Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	13 avril 2007
Date de validation du Docob par le comité de pilotage	11 juin 2008 (révision)
Présidence du Comité de Pilotage	M. Bernard LABORDE, mairie de Saint-Pardoux-Morterolles
Rédacteur du Document d'Objectifs :	C.R.E.N. du Limousin
Animateur du site	C.R.E.N. du Limousin sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière
Surface du site	39 hectares
Commune concernée	Saint-Pardoux-Morterolles
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 100 % Avec Z.P.S. Millevaches : 0 %

Le site

Bien que de dimensions modestes, l'étang du Bourdeau et ses environs immédiats offrent une proportion élevée d'habitats tourbeux jeunes, qui cohabitent avec des tourbières plus évoluées, le tout constituant une succession très pédagogique. Les tourbières jeunes sont, parmi les types de tourbières, celles qui sont le moins répandues sur le plateau de Millevaches.

Le site concentre également des espèces végétales rares, comme la Drosera à feuilles rondes et l'Utrriculaire vulgaire, deux petites plantes carnivores ou encore l'Andromède à feuilles de polium, plante apparentée aux bruyères et myrtilliers, protégée en France. La faune qui fréquente l'étang n'est pas moins originale, avec la Loutre bien sûr, qui se nourrit notamment d'amphibiens lorsque ceux-ci affluent vers l'étang au printemps, mais aussi la Cordulie arctique, une libellule dont les larves se développent dans les vasques remplies d'eau au cœur de la tourbière.



Tourbière inondée en période de hautes eaux
- C.R.E.N.L.

Gestion

L'étang du Bourdeau bénéficie depuis 1989 d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, qui fixe des limites dans l'utilisation du site en interdisant notamment : « tous travaux ayant pour effet de vider ou d'assécher définitivement l'étang ». Cet arrêté n'interdit nullement l'accès aux voies qui longent le site, ce dernier ayant au contraire bénéficié en 2007 de l'installation de panneaux d'information pédagogique par la communauté de communes de Bourgneuf-Royère

En raison du morcellement foncier, la priorité du Docob a été de favoriser la création d'entités cohérentes de gestion. Pour ce faire, le Conservatoire (propriétaire de l'étang) a acheté plusieurs parcelles de tourbières qui ont été restaurées par du bûcheronnage, des vaches limousines entretenant l'ensemble. C'est à cet effet que le Conservatoire a signé l'un des premiers contrats Natura 2000 de restauration pour la région Limousin dès 2003.

Par ailleurs, sur les zones inscrites dans la Surface Agricole Utile de l'exploitant, l'agriculteur en place a pu bénéficier des M.A.E.t visant à préserver la qualité écologique du site.

Pour conclure, ce petit site au grand patrimoine a été précurseur en région Limousin : premier contrat Natura, premiers dossiers MAET,plus qu'un territoire d'expérience un exemple à suivre.

Contacts :

Arnaud Six

Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Le Theil
87 510 Saint-Gence
Tél. : 05 55 03 29 07
asix@conservatoirelimousin.com

Peggy Chevilly

Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière
Place Mail
23400 BOURGANEUF
Tél. : 05 55 54 04 95
environnement.br@orange.fr

8 - Tourbière de Négarioux-Malsagne

Zones humides



*Callithas en fleur dans une saulaie
- O. Villa*



Date de l'arrêté européen de désignation	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	29 avril 2003
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	P.N.R. de Millevaches en Limousin
Animateur du site	P.N.R. de Millevaches en Limousin
Surface du site	201 hectares
Commune concernée	Peyrelevade
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 100 % Avec Z.P.S. Millevaches : 100 %

Le site

La tourbière de Négarioux-Malsagne, qui occupe le fond d'un alvéole caractéristique du Plateau de Millevaches, est entourée de versants couverts de prairies, de bois de feuillus, de parcelles plantées en résineux et de landes. Avec 106 hectares, les milieux tourbeux constituent la principale richesse naturelle du site. Dans les années 1940, en pleine période de crise énergétique, c'est le gisement de tourbe qui était considéré comme la richesse principale. Son exploitation industrielle comme combustible a même été entreprise mais elle a rapidement périéclité (vestiges d'usine visibles sur le site).

Les espèces d'intérêt communautaire du site sont la bruchie des Vosges et la loutre d'Europe. Bien d'autres espèces patrimoniales s'y rencontrent, comme les droseras, la canneberge, le lézard vivipare, la vipère péliade, ou la cordulie arctique et le sympétrum noir, deux espèces de libellules. Incluse dans la Z.P.S. « plateau de Millevaches », le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne est fréquenté par plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : alouette lulu, busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc...

Gestion

L'animation du Documents d'objectifs est orientée vers le maintien de la diversité des végétations tourbeuses. Des travaux sont soutenus pour développer des zones d'eau libre et des formations végétales pionnières, quand d'autres parcelles sont soustraites à toute intervention humaine. Sur près de la moitié de la tourbière, le pâturage bovin est encouragé par les aides agro-environnementales. Cela permet d'éviter que la molinie bleue, une plante de la famille des graminées, ne devienne omniprésente et n'évince du même coup des espèces de mousses ou plantes à fleurs plus rares.

Grâce aux efforts conjoints des agriculteurs locaux, du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (propriétaire de certaines parcelles du site et gestionnaire de plusieurs sites voisins), et du Parc Naturel Régional, ce secteur du plateau de Millevaches garde un cachet paysager certain. Le sentier d'interprétation prévu pour le site permettra à tout un chacun d'en profiter et d'en mieux comprendre les multiples intérêts.

Contact :

Fanny Dalla-Betta
PNR Millevaches en Limousin
20, Place des Porrots
19 250 Meymac
Tel : 05 55 95 35 65
f.dalla-betta@pnr-millevaches.fr



*Fin d'hiver à Malsagne
- P.N.R.M.L.*

9 - Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel Air

Zones humides



*Mélange de tourbières et de landes
- O. Villa*



Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	15 novembre 2005
Présidence du Comité de Pilotage	M. AUDOUIN Christian, Président du Syndicat de gestion du PNR
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Geoscan
Animateur du site	P.N.R. de Millevaches en Limousin
Surface du site	506 ha
Communes concernées	Ambrugeat, Bonnefond, Davignac, Péret Bel Air, Pérols-sur-Vézère
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 100 % Avec Z.P.S. Millevaches : 1,5 %

Le site

Le site Natura 2000 se situe en tête des bassins versants de la Corrèze et de la Dadalouze, qui sont ici de petits ruisseaux à truites sinuant dans les tourbières.

Les habitats d'intérêt communautaire rencontrés sont essentiellement des bas-marais ainsi que des tourbières plus évoluées, qualifiées de tourbières de transition et de tourbières hautes actives. Dans une moindre proportion, landes sèches et pelouses à Nard parsèment les versants.

La loutre d'Europe, la barbastelle et l'agrion de Mercure sont les trois espèces d'intérêt communautaire à avoir été repérées dans le site mais bien d'autres espèces patrimoniales y sont connues : canneberge à petits fruits, andromède à feuilles de polium, droseras, pie-grièche grise, busard Saint-Martin...

Gestion

Deux contrats Natura 2000 ont été signés avec l'Etat en 2007, sur la commune de Bonnefond. Le premier concerne 12 ha de landes et tourbières appartenant au Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. Le second porte sur 8,5 hectares de biens domaniaux gérés par l'Office National des Forêts. Dans les deux cas, du bûcheronnage sélectif doit permettre de rendre un aspect ouvert aux landes et tourbières, alors que la pose de clôtures permettra d'engager des partenariats avec des éleveurs dont les bêtes entretiendront ces espaces.

Compte-tenu de l'existence d'habitats naturels d'intérêt communautaire dans le voisinage immédiat du site, une procédure d'extension du périmètre Natura 2000 est en cours. Ainsi, 200 hectares supplémentaires essentiellement composés de tourbières devraient s'ajouter à l'actuel périmètre d'ici 2009. Pour une meilleure conduite de cette procédure, outre l'information obligatoire en mairie, le Parc Naturel Régional consulte actuellement par courrier l'ensemble des propriétaires concernés par les extensions.

Contact : Fanny Dalla-Betta

PNR Millevaches en Limousin
20, Place des Porrots
19 250 Meymac
Tel : 05 55 95 35 65
f.dalla-betta@pnr-millevaches.fr



Trois stades d'évolution de tourbière : bas-marais, tourbière haute-active et tourbière dégradée - P.N.R.M.L.

10 - Vallée de la Gioune



Landes et zones humides

Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le Comité de Pilotage	26 avril 2005
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Jeunes agriculteurs de la Creuse
Animateur du site	Jeunes agriculteurs de la Creuse
Surface du site	972 hectares
Communes concernées	Féniers, Gioux, Gentioux-Pigerolles
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 100 % Avec Z.P.S. Millevaches : 100 %



Prairie permanente couverte de jonquilles

Le site

Quinze habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés, dont trois sont considérés comme prioritaires (formations herbeuses à nard, tourbières hautes actives, forêts alluviales).

Cinq espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées : le Chabot (poisson), le Damier de la Succise (papillon), la Barbastelle (chauve-souris), la Loutre d'Europe et la Bruchie des Vosges (mousse). S'y ajoutent d'autres espèces remarquables : Circaète, Busards, Alouettes, Vipère péliade, Murin d'Alcatheo, Cordulie arctique et Sympetrum noir, Droseras, Canneberge...

Les principales activités humaines et économiques sont l'agriculture, la sylviculture, la pêche, le tourisme et la chasse. L'agriculture reste l'activité principale, avec 22 exploitants installés en système bovin allaitant de race limousine destiné à la production de broutards. L'élevage ovin (berceau de la race ovine limousine) est également présent. Le pâturage reste dominant sur les prairies permanentes et les parcours, les prairies fauchées constituant plus de la moitié de la surface agricole utile.

La pêche de la Truite fario est pratiquée sur la Gioune et ses affluents, toutes ces rivières étant situées en tête de bassin de la Creuse et classées en première catégorie. Le tourisme reste très saisonnier malgré les attraits du secteur (paysages, eau et pêche, patrimoine culturel...) que permettent de découvrir les nombreux circuits de randonnées et les structures d'accueil et de restauration (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, ferme auberge, auberge rurale...). A noter sur une partie du site la présence d'un domaine de ski de fond.

La chasse est une activité traditionnelle sur le site (hors réserves) et concerne aussi bien le grand gibier (cerfs, chevreuils et sangliers en battue) que le petit gibier. Sa pratique n'est pas limitée par l'existence du site Natura 2000 et elle n'occasionne pas de perturbation particulière pour les espèces et les habitats visés par la Directive Habitats.

Gestion

Dix huit agriculteurs se sont engagés dans des Mesures Agri-Environnementales territorialisées garantissant ainsi l'entretien des tourbières (110 ha), des landes sèches et formations à genévriers (20 ha), des pelouses à nard (45 ha), la gestion extensive de prairies, le maintien des prairies à jonquilles (10 ha), l'entretien des ripisylves (18,5 km), des rigoles (15 km)... L'agriculture a eu, a et aura un rôle prépondérant dans le maintien et la conservation des habitats ouverts.

Sur le site la forêt est relativement jeune et détenue en grande majorité par des propriétaires privés. Le taux de boisement est d'environ 30 %, avec une part élevée de résineux (75%). Le Docob prévoit la mise en place d'actions de gestion sylvicole permettant le maintien de la hêtraie à houx, et donc celui des espèces qui lui sont inféodées (Barbastelle...).

La valorisation du site, dans le respect du patrimoine naturel, est aussi prévue. Elle passe par le développement d'un tourisme vert diffus et durable, en communiquant sur le réseau européen des sites Natura 2000 et sans proposer systématiquement des aménagements. La mise en place d'un plan d'interprétation du site sera judicieuse (signalétique, panneaux d'informations sur parkings) et permettra une complémentarité entre sites, notamment au niveau du territoire du PNR, en évitant la redondance des thèmes.

Enfin, il est prévu des suivis scientifiques pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi que pour les espèces dites patrimoniales, ceci dans le but d'affiner les propositions d'actions et les prescriptions de gestion.

Contact : François Auriche
25 bis avenue de la République
23 000 Guéret
Tél. : 05 55 52 10 77
Jeunes-agriculteurs-23@wanadoo.fr



Interview de Jouany CHATOUX :

Quel est l'impact de Natura 2000 pour les agriculteurs situés dans votre zone ?

« Natura 2000 s'inscrit à la suite de plusieurs opérations agri-environnementales comme l'O.G.A.F. du Plateau de Millevaches ou les C.T.E. et C.A.D.. Près de 80 % des agriculteurs de la zone ont souscrit ces mesures. Natura 2000 est pour nous le moyen (financier et technique) de continuer nos pratiques agricoles sur des milieux difficiles comme le sont les tourbières. Natura 2000 est perçu comme une reconnaissance de notre travail car il prouve qu'on peut allier production et environnement, et que l'agriculture peut aussi être créatrice de biodiversité. Les JA 23 ont été au cœur du projet, il est important d'être des agriculteurs citoyens actifs et non passifs, pour mieux devancer les attentes de la société. »

11 - Vallée du Thaurion et affluents



Zones humides

A l'origine des tourbières: les buttes de sphaigne - O. Villa



La Drosera à feuilles rondes, une plante protégée en France - C.R.E.N.L.

Date de la décision communautaire de désignation du site	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître
Date de validation du Docob par le comité de pilotage	8 février 2007
Présidence du Comité de Pilotage	Etat
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Bureau d'études BIOTOPE
Animateur du site	Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin
Surface du site	5 000 hectares
Communes concernées	36 communes en Creuse et 6 en Haute-Vienne
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 31 % Avec Z.P.S. Millevaches : 35 %

Le site

Le site offre de multiples similarités avec celui de la vallée de la Vienne. Comme ce dernier, « la vallée du Thaurion et affluents » a été délimité pour prendre en compte la diversité des habitats naturels qui émaillent le cours de la rivière, depuis ses sources dans le secteur de Gentioux-Pigerolles, jusqu'au proche amont de sa confluence avec la Vienne. La rivière et ses affluents assument une fonction de zone refuge pour la Loutre d'Europe, pour deux espèces de moules d'eau douce, pour l'écrevisse à pattes blanches et pour la lamproie de Planer. Ce dernier poisson serpentiforme passe cinq ou six ans sous forme de larve aveugle, enfouie dans un terrier creusé dans les sédiments où il s'alimente de micro-organismes. Une fois adulte, le poisson voit son appareil digestif s'atrophier et vit alors ses derniers mois sans se nourrir, jusqu'à l'époque de son unique reproduction. Ces espèces sont d'excellents témoins de la qualité des rivières car elles indiquent une faible teneur des eaux en nitrates, ainsi qu'une bonne qualité du lit de la rivière. Outre ces espèces aquatiques emblématiques, la partie amont du site Natura 2000 inclut de nombreux secteurs de landes et de tourbières (dont la remarquable Tourbière de La Mazure et les landes autour du Pont de Senoueix). Pour ce qui est de la partie aval, son intérêt est dû aux étendues forestières feuillues qui couvrent les versants de vallées à l'allure parfois sauvage, comme dans le secteur de la Rigole du Diable où le Thaurion s'écoule avec impétuosité.

Gestion

Si le document d'objectifs est encore récent, de premières actions de restauration sur la tourbière de la Mazure ont été entreprises grâce à un Contrat Natura 2000. Entre autres actions financées par ce contrat, le recrutement d'un berger pour adapter au mieux le pâturage ovin sur ce site remarquable. L'existence d'un groupement pastoral dans les secteurs amont devrait permettre d'atteindre à l'avenir un bon taux de contractualisation agri-environnementale, les éleveurs regroupés ayant depuis plusieurs années déjà travaillé à la réhabilitation des landes et tourbières en déprise agricole. Enfin, un large travail de concertation avec les usagers des cours d'eau a débuté, pour maintenir voire améliorer la qualité des eaux qui hébergent encore de belles populations d'espèces très sensibles aux pollutions de toutes sortes.

Contact : Aurélie FOUCOUT
Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin
Le Theil
87 510 Saint-Gence
Tél. : 05 55 03 29 07
afoucout@conservatoirelimousin.com

12 - Vallée de la Dordogne

sur l'ensemble de son cours et affluents

13 - Gorges de la Dordogne

Boisements et oiseaux

Nom du site	S.I.C. Vallée de la Dordogne	Z.P.S. Gorges de la Dordogne
Date de l'arrêté européen de désignation	7 décembre 2004	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	A paraître	3 mars 2006
Date de validation du Docob par le préfet de la Creuse	Docob en cours	Docob en cours
Présidence du Comité de Pilotage	Etat	
Rédacteur du Document d'Objectifs	A déterminer	A déterminer
Animateur du site		
Surface du site	7 620 hectares	46 037 hectares
Communes concernées	Merlines, Monestiers-Merlines, Saint-Etienne-au-Clos	17 communes dans le Cantal, 36 communes en Corrèze, 10 communes dans le Puy-de-Dôme
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 0,3% Avec Z.P.S. Gorges de la Dordogne : 95 %	Avec P.N.R. Millevaches : 7 % Avec S.I.C. Vallée de la Dordogne: 16 %

Les sites

Localisée en marge du P.N.R., la vallée de la Dordogne et ses affluents ont rejoint le réseau Natura 2000 à double titre : présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire et présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. La zone délimitée au titre de l'avifaune (Z.P.S.) est la plus étendue car elle tient compte du caractère mouvant des populations d'oiseaux, les secteurs de nidification pouvant en effet varier d'une année sur l'autre. Outre la très bonne orientation de la vallée pour la migration des oiseaux (nord-est, sud-ouest), les gorges boisées de la Dordogne accueillent plusieurs dizaines de couples d'espèces de rapaces dont les populations européennes sont fragiles. Par exemple une dizaine de couples de Circaète Jean-le-Blanc fréquente le site Natura 2000, alors que cette espèce a disparu ou très fortement diminué en Bretagne, Bourgogne, Champagne, Belgique, Suisse... La population limousine est maintenant localisée sur la bordure nord de l'aire de répartition de cet oiseau pour lequel la France contribue à hauteur de 40 % de l'effectif ouest européen. De par le choix des sites qui le constituent, le réseau Natura 2000 prend correctement en compte les secteurs de reproduction du Circaète en France, ce qui, à terme, devrait permettre de limiter l'actuelle rétraction vers le sud-est de son aire de répartition géographique. La Z.P.S. abrite bien d'autres espèces remarquables, comme l'aigle botté, le milan royal, le faucon pèlerin, le grand-duc d'Europe... Ces espèces nidifient toutes au coeur des forêts centenaires qui occupent les pentes abruptes de la Dordogne, forêts dont une part importante figure sur la liste des habitats d'intérêt communautaire (bois de ravins et hêtraies collinéennes).

Gestion

Un Document d'Objectifs unique sera rédigé pour les deux sites dans lequel la conservation des habitats forestiers devrait occuper une place centrale.



La majeure partie du site est située en dehors du P.N.R. (ici au belvédère de Gratte-Bruyère) - O. Villa



Deux espèces de la Directive Oiseaux : le Milan royal et le Faucon pèlerin - O. Villa

Contact : Diren Limousin

Immeuble «Le Pastel»
22, Rue des Pénitents blancs
B.P. 10276 - 87 007 Limoges Cedex 1
Tél : 05 55 12 90 00
diren@limousin.ecologie.gouv.fr

14 - Z.P.S. Plateau de Millevaches

Oiseaux



Date de l'arrêté européen de désignation :	7 décembre 2004
Date de l'arrêté de désignation en droit français	25 avril 2006
Date de validation du Docob par le préfet de la Creuse	Docob en cours
Présidence du Comité de Pilotage	M. Audouin, président du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Rédacteur du Document d'Objectifs :	Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Animateur du site	Rédaction du Docob en cours
Surface du site	65 948 hectares
Communes concernées	14 communes en Corrèze 14 communes en Creuse 2 communes en Haute-Vienne
Chevauchements	Avec P.N.R. Millevaches : 99 % Avec 8 S.I.C. : 18 %

Dans la Z.P.S., une étendue tourbeuse vue du ciel. Milieu de chasse idéal pour le Circaète.
- J.C. Linet

Le site

Le plus grand site Natura 2000 du Limousin concerne les trois départements de la région, avec une prépondérance en Creuse, le préfet de ce département étant coordinateur pour le site.

Trente sept espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux y ont été répertoriées, dont douze ont justifié plus particulièrement la désignation de la Z.P.S. : le circaète Jean-le-Blanc, la bondrée apivore, le milan noir, le busard saint-martin, le busard cendré, la grue cendrée, la nyctale de Tengmalm, l'engoulevent d'Europe, le martin-pêcheur, le pic noir, l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur.

La biologie de ces espèces varie beaucoup de l'une à l'autre, avec des oiseaux dont l'habitat de prédilection se compose en Limousin d'espaces agricoles exploités de manière extensive (busards, alouette lulu, pie-grièche), et d'autres qui sont strictement liées aux milieux forestiers (pic noir et nyctale de Tengmalm). La rédaction du Document d'Objectifs, débutée en mai 2008 et dont l'achèvement est prévu pour décembre 2009, devra permettre de mieux connaître les liens qui unissent les douze espèces aux milieux naturels du Plateau de Millevaches.

Gestion

Avec plus de 65 000 hectares, cette Z.P.S. concerne un grand nombre d'utilisateurs de l'espace, depuis les agriculteurs et forestiers, jusqu'aux naturalistes, randonneurs, chasseurs... Il est donc nécessaire de construire le Docob sur la base d'un diagnostic partagé, qui sera le fruit des réunions de six groupes de travail (ornithologie, agriculture, forêt, tourisme, conservation des habitats naturels, chasse-pêche). Le but est de parvenir à la rédaction de mesures précises, ciblées et consensuelles, qui devront permettre de conserver des espèces dont certaines ne comptent vraisemblablement que quelques couples dans la Z.P.S. (busards, nyctale).

Contact : Olivier Villa

PNR Millevaches en Limousin
Place des Porrots
19 250 Meymac
Tél : 05 55 95 35 60
o.villa@pnr-millevaches.fr



Couple de pie-grièche écorcheur dans une lande à genêts
- O. Villa



Dans le Parc Naturel Régional : deux nouvelles espèces pour le Limousin

Une plante :

L'œillet de Girardin *Dianthus barbatus girardinii* est une variété sauvage de l'œillet des poètes. Quatre stations de cette plante sont connues en Auvergne (où l'espèce est protégée) et jusqu'alors, cet œillet était donné comme absent du Limousin. Belle découverte donc pour ce membre de l'Association Pic noir qui, au printemps dernier, a révélé un premier site régional pour l'espèce. Conformément à leurs congénères d'Auvergne, les plants poussent sur des versants de gorges forestières parsemés d'éboulis rocheux.

Un crustacé :

C'est sur la commune du Lonzac qu'en 1995, un ornithologue de la région observe un animal ressemblant à une crevette dans une mare temporaire. Treize ans plus tard sur le même site, deux spécimens de cet étrange crustacé sont retrouvés, prélevés et identifiés par Laurent Chabrol. Verdict : *Chirocephalus diaphanus*, l'une des trois espèces du genre vivant en France, toujours très rare et dont une autre colonie a été trouvée en 2008 dans une commune de Haute-Vienne.

La tourbière de la Ferrière revient de loin,



Leucorrhine douteuse
C.R.E.N.L.

Drainée en 1995 pour des motifs forestiers, cette grande tourbière limousine (communes de Davignac, Bonnefond et Ambrugeat) montre les premiers signes de son rétablissement écologique. Après dix années de réhabilitation de la tourbière et de

suis scientifiques, assumés notamment par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, la Leucorrhine douteuse est en plein développement. Le retour de cette libellule inféodée aux tourbières, dont le statut régional est « en danger critique d'extinction », démontre que l'application de plans de gestion sur des milieux remarquables peut enrayer pour une espèce un processus de disparition locale.

Premières informations sur la richesse ornithologique des prairies du Plateau



Le tarier pâle affectionne les bordures des prairies fauchées - O. Villa

Caille des blés, Alouette des Champs, Tarier des prés, Tarier pâle, Pipit farlouse..., autant d'espèces d'oiseaux qui élisent résidence dans les prairies, où elles trouvent à la fois le gîte et le couvert ! L'office National de la Chasse et de la Faune Sauvage s'intéressant

depuis plusieurs années aux relations qui lient «pratiques agricoles» et diversité ornithologique des prairies, cet organisme a proposé d'étudier conjointement avec le Parc ce sujet sur le Plateau de Millevaches. Amélie Derouault, étudiante en Master II «Ecologie et Biologie des Populations» a donc été accueillie en stage au P.N.R., aidée par Emilie Brajon, étudiante en B.T.S.A. «Gestion des Espaces Naturels» à Neuvic. Toutes deux ont scrupuleusement inventorié pendant six mois les oiseaux, insectes, plantes et pratiques agricoles sur un ensemble de prairies au cœur du Plateau. Si leurs résultats doivent encore être confirmés en raison d'un printemps 2008 très pluvieux (très défavorable à la Caille), il ressort tout de même que le Plateau héberge encore de petites populations d'oiseaux prairiaux. Les couples de ces espèces sont localisés, l'Alouette des Champs étant le plus commun des passereaux étudiés, et le Tarier des prés étant le plus rare, ce qui confirme la grande précarité de cette espèce en Limousin. Il a aussi été noté que les prairies recevant moins de 70 kg d'azote par hectare et par an étaient les plus accueillantes pour les passereaux prairiaux.

Informations / Renseignements

05 55 95 10 01

www.pnr-millevaches.fr

Le bourg - 23340 Gentioux-Pigerolles



Nouvelle politique de l'eau pour le bassin Adour Garonne : «Rendre toutes les ressources en eau en bon état d'ici 2015» :

tel est l'objectif ambitieux que se sont fixés les pays de l'Union européenne à travers la Directive Cadre sur l'Eau, adoptée le 23 octobre 2000.

De plus, elle prévoit de décliner ces principes à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Enfin, elle instaure dans chaque bassin la réalisation d'un «plan de gestion» définissant les objectifs à atteindre. Ce document existe déjà pour le bassin Adour Garonne. Il s'agit du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) associé à un Plan de Mesures (PDM). Il est en cours de révision pour la période 2010 - 2015 et doit répondre aux nouveaux enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau, notamment pour l'atteinte du « bon état » des eaux d'ici 2015. Le SDAGE et le PDM seront ensuite approuvés puis transmis aux instances européennes. Ils entreront en vigueur début 2010.

Pour plus de renseignements :

CPIE de la Corrèze (partenaire de l'agence de l'Eau Adour Garonne)
Florence COMPAIN
Rue de l'Eglise 19 160 NEUVIC
T : 05 55 95 93 79
Email : cpiecorreze@aol.com.

Vous n'êtes pas abonnés aux cahiers du patrimoine naturel et vous souhaitez recevoir les prochains numéros ? Pour cela vous pouvez :

Envoyer une carte postale à :

P.N.R. de Millevaches en Limousin
« Le cahier du patrimoine naturel »
Place des Porrots - 19 250 Meymac

Adresser un message à :

cahierpatnat@pnr-millevaches.fr
En mentionnant

Oui, je désire recevoir les prochains cahiers.

Oui, je désire recevoir la pochette-collection des cahiers.

Sans oublier, vos noms et adresse

PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Le bourg - 23 340 Gentioux-Pigerolles
Tél. : 05 55 67 97 90 - Fax : 05 55 67 95 30
E-mail : info@pnr-millevaches.fr

Remerciements : Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin tient à remercier pour leur implication dans la rédaction de ce numéro : Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, les jeunes agriculteurs de la Creuse, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Diren du Limousin, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Corrèze et l'Association « Le Pic noir ».

Bibliographie : Cahiers d'habitats (7 tomes), aux éditions de la Documentation Française - Fiches descriptives des sites Natura 2000, éditées par la Diren Limousin, et disponibles auprès des animateurs Natura 2000.

Sites Internet : Portail Natura 2000 : www.natura2000.fr

Site de la Diren du Limousin : www.limousin.ecologie.gouv.fr

Conception et réalisation : Iti communication Limoges 05 55 04 20 19

Impression : Fabrègue - St-Yrieix La Perche, sur papier 100% recyclé (cyclus print).

